

**UNIVALOM**

Siège :  
3269 Route de Grasse  
06600 – ANTIBES  
Tél. 04.93.65.48.07

## SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 6 AVRIL 2023

#### Délibération 2023-20

#### **OBJET : Autorisation de signature - Conventions d'occupation de sol types pour le compostage collectif**

Le 6 avril 2023 à 10h15, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Nombre de membres  
du Conseil Syndical

Légal : .....40

Désignés : .....29

(dont 11 délégués avec voix double  
soit un total de 40 voix)

Présents : .....18

Visio : : .....0

Votants : .....29

Procuration.....4

Date de la convocation :

31 mars 2023

#### **Membres titulaires :**

Jean LEONETTI, Emmanuel DELMOTTE, Georges VAZIA, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; Marie ANASSE, Anne-Marie BOUSQUET, Philippe DELEAN, Gilbert HUGUES, Hassan EL JAZOULI, François WYSZKOWSKI, délégués de la Commission syndicale ; Xavier WIJK, délégué de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; Christophe ULIVIERI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ; Françoise BRUNETEAUX, Marc OCCELLI délégués de la Commission syndicale ; Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ; Roland RAIBAUDI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ; Arnaud PRIGENT, délégué de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur

#### **Membres suppléants :**

Elisabeth DEBORDE déléguée avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis  
Daniel LEBLAY délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

#### **Procurations :**

Jean-Pierre DERMIT à Jean LEONETTI,  
Françoise THOMEL à Xavier WIJK,  
Bernard ALENDI à Marc OCCELLI  
Marie-Louise GOURDON à Roland RAIBAUDI

#### **Membres excusés :**

Joseph CESARO, Caroline JOUSSEMET, Marion MUSSO, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; Khéra BADAOU, déléguée de la Commission syndicale ; Christophe FONCK, délégué de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; Patrick PEIRETTI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ; Denise LAURENT, déléguée de la Commission syndicale ; Jean-Marc DELIA, délégué de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ; Pierre CORBORANDY délégué de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur

Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20230406-2023-20-DE  
Date de télétransmission : 07/04/2023  
Date de réception préfecture : 07/04/2023

M. WIJK est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

UNIVALOM entreprend depuis de nombreuses années une politique ambitieuse et volontaire de réduction des déchets ménagers sur son territoire.

Cette volonté de réduction à la source s'est transposée par la réalisation d'un premier Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de 2016 à 2021 et par le nouveau PLPDMA en projet, qui sera acté en 2023 pour 6 ans, ayant pour action forte le déploiement du compostage collectif et individuel.

Le syndicat est fort d'une expérience dans le domaine du compostage collectif par plus de 150 sites installés depuis 2012 tant sur le domaine public, au sein des copropriétés qu'en établissements scolaires.

Ces installations sont toujours accompagnées par la contractualisation de convention d'occupation de sol entre les différentes parties prenantes.

Par délibération en date du 25 juin 2014, le Comité syndical d'UNIVALOM a autorisé la modification des conventions d'occupation de sol pour la mise en place de sites de compostage collectif correspondant à des spécificités différentes ; sur un site public, sur un site privé, dans un établissement scolaire avec l'Éducation Nationale.

Les modèles actuels de convention étant en vigueur depuis bientôt 9 ans, certains doivent être renouvelés et mis à jour afin d'une part d'apporter des ajustements facilitateurs la bonne gestion des sites et, d'autre part, pour mieux accompagner la poursuite du déploiement à grande échelle des sites de compostage sur tout le territoire d'UNIVALOM.

En effet, le tri à la source des biodéchets est un enjeu majeur, pour UNIVALOM et ses Collectivités adhérentes, qui va amener le Syndicat à devoir installer massivement des sites sur l'ensemble de son territoire.

Cinq modèles de conventions types d'occupation de sol, rédigées en fonction du lieu d'installation des sites de compostage collectif sont annexés à la présente délibération :

- Pour le domaine public
- Pour les établissements scolaires primaires – écoles
- Pour les établissements scolaires primaires – écoles d'Antibes Juan-les-Pins
- Pour le domaine privé en copropriété
- Pour le domaine privé en entreprise

Toutes ces conventions types ont un socle commun qui détaille les droits et les devoirs d'UNIVALOM et de son co-contractant pour organiser l'installation des sites et leur bon fonctionnement sur la durée de la convention.

Ces modalités ont reçu l'avis favorable/défavorable de la Commission Prévention en date du 5 avril 2023.

Oùï cet exposé,  
Après en avoir délibéré conformément à la loi,  
Le Comité syndical,  
A, l'unanimité

- APPROUVE les 5 conventions types proposées.
- AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions types proposées pour la mise en place des sites de compostage collectif

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président

  
Jean LEONETTI



Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20230406-2023-20-DE  
Date de télétransmission : 07/04/2023  
Date de réception préfecture : 07/04/2023

Mise en ligne :

7 AVR. 2023